

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège Mérici

Avril 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Mérici s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges proposant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Mérici, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 30 juin 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 29 et 30 septembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Mérici et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite de l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité de visite était composé de M^{me} Danielle Tessier, adjointe au directeur des études, Collège de l'Outaouais; M. Jean Boucher, directeur du Département de kinanthropologie, UQAM; M. Pierre Després, enseignant de philosophie, Collège Montmorency. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, dirigeait le comité. M^{me} Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe d'anglais (cours propre) composée d'élèves de *Sciences humaines* et de *Techniques d'éducation spécialisée*.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Mérici, situé à Québec, est un établissement privé agréé aux fins de subventions par le ministre de l'Éducation. Il a hérité de la tradition et des valeurs éducatives des Ursulines qui ont fondé l'École normale Laval de Mérici en 1930.

Le Collège s'est donné un projet éducatif à la fin des années 70. L'accent y était mis sur l'apprentissage de l'autonomie de l'élève, la qualité de l'enseignement, les relations interpersonnelles et l'approfondissement des valeurs évangéliques. Depuis les années 80, il porte une attention particulière à la qualité des langues française et anglaise. Au cours des dernières décennies, le Collège a vécu une transition importante, se tournant de plus en plus vers le secteur technique pour assurer son développement et son rayonnement.

À l'hiver 1998, un nouveau projet a été élaboré en concertation avec toutes les instances du Collège. Au moment de la visite, ce projet éducatif, qui devrait être incessamment adopté, faisait l'objet de consultations auprès des enseignants. Il est orienté vers la réussite éducative, met l'accent sur le respect des personnes, le développement des compétences techniques, cognitives, sociales et éthiques et vise l'engagement dans le changement.

Outre la session d'accueil et d'intégration, l'établissement propose trois programmes d'études préuniversitaires et six programmes d'études techniques. L'effectif scolaire qui voisine le millier d'élèves est composé à près de 90 p. 100 d'élèves du secteur technique. À l'automne 1998, l'effectif enseignant compte 91 professeurs dont 22 professeurs de formation générale : trois en *Éducation physique*, cinq en *Philosophie*, sept en *Langue et littérature*, sept en *Langues modernes*. Douze professeurs occupent des postes à temps complet. On a récemment assisté à un roulement de personnel dû à des retraites, à des congés de maladie ainsi qu'à l'embauche de chargés de cours, particulièrement en *Langue seconde* et en *Philosophie*.

En formation générale complémentaire, le Collège propose un choix de cours dans les cinq domaines retenus par le *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*, à savoir : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique, art et esthétique. Au moment de la visite, huit professeurs donnaient un cours dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Pour les cours d'anglais, les programmes ont été regroupés en deux familles, soit les techniques administratives⁵, d'une part, et les programmes préuniversitaires⁶ et les techniques humaines⁷, d'autre part. Le cours de français propre est identique pour tous les programmes; toutefois, un des travaux longs doit porter sur une œuvre littéraire proposée par l'enseignant selon le programme d'études. Pour la philosophie, la composition de l'effectif scolaire, le fait que la séquence prévue selon les programmes ne soit pas toujours respectée et les contraintes de la grille horaire n'ont pas favorisé la formation de groupes homogènes.

Le Collège accorde une importance toute particulière à la formation générale; en effet, les coordonnateurs de programmes rencontrent les nouveaux élèves dès leur entrée au Collège pour leur expliquer le rôle que joue la formation générale dans leur programme; dans les programmes techniques, ils mettent l'accent sur les compétences que les employeurs exigent en ce qui concerne la communication orale et écrite.

-
5. Les techniques administratives comprennent les programmes *Techniques administratives, Techniques de tourisme, Techniques de gestion hôtelière, Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration.*
 6. Les programmes préuniversitaires comprennent *Sciences de la nature, Sciences humaines, Histoire et civilisation.*
 7. Les techniques humaines comprennent *Techniques d'éducation spécialisée et Techniques de recherche, enquête et sondage.*

La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège a confié la responsabilité du processus d'autoévaluation à un comité d'évaluation composé du Directeur des études⁸, du conseiller pédagogique et d'un délégué de chacune des disciplines de la formation générale. Le comité a procédé aux différentes étapes du processus : planification de la démarche d'évaluation, élaboration des instruments de collecte des données, collecte et analyse des données, rédaction du rapport, validation auprès des enseignants des jugements portés dans le rapport et des conclusions qui en découlent.

Les enseignants des disciplines de formation générale qui ont donné des cours en 1996-1997 et qui étaient encore au Collège pendant la démarche d'évaluation ont collaboré à l'évaluation de façon individuelle et collective; ils ont tous répondu à un questionnaire préparé par le comité. Leurs plans de cours ont tous été retenus pour l'évaluation. Les plans de cours de français et ceux d'anglais sont communs lorsque plus d'un professeur donne le même cours.

Tous les professeurs du Collège ont été consultés par l'intermédiaire des assemblées de programme sur l'un ou l'autre aspect de la formation générale. Les 155 élèves inscrits au trimestre d'hiver 1998 et qui achevaient leur programme d'études ainsi que 60 diplômés ont aussi répondu à un questionnaire d'évaluation. Enfin, une journée pédagogique a été consacrée aux thèmes reliés à l'évaluation de la formation générale. La Commission considère que les sondages effectués sont adéquats et la participation des enseignants, y compris celle des professeurs de la formation spécifique, très bonne. Cela dit, le rapport n'est pas sans faiblesses. La description de la situation est plutôt sommaire; les analyses auraient pu être approfondies; les corrélations présentées ne sont pas toujours expliquées. Pour ces raisons, le rapport manque de précision.

8. Étant donné les changements à la Direction, deux directeurs d'études se sont succédé dans cette fonction.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif est orienté vers la réussite éducative et met notamment l'accent sur le développement des langues et des compétences techniques, cognitives, sociales et éthiques. La réduction de l'effectif de la classe en français et en anglais démontre l'engagement du Collège pour créer des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent les interactions entre l'enseignant et ses élèves et facilitent l'assimilation de la matière. En *Langue et littérature*, les résistances suscitées par la réforme se sont rapidement estompées et la réflexion départementale a suscité un réaménagement de la séquence en vue d'améliorer le taux de réussite. En *Langue seconde*, la réforme a permis de constituer une équipe dynamique qui a mis sur pied plusieurs activités parascolaires et autres pour soutenir les apprentissages des élèves. En *Philosophie*, la Commission note un problème particulier d'adaptation du premier cours au devis ministériel, en ce sens que l'aspect historique qui doit faire appel aux grands auteurs est négligé pour faire une place presque exclusive à la logique.

En ce qui a trait à la formation générale propre, des efforts ont été faits en *Langue seconde* pour regrouper les élèves par famille de programmes; ainsi, le Collège a retenu deux cours bien distincts : un cours résolument axé sur le développement des habiletés de lecture et la maîtrise des outils pour bien comprendre des documents de recherche en anglais qui est destiné aux élèves des programmes préuniversitaires et des techniques humaines; un cours axé sur les habiletés de communication orale et écrite et visant à atteindre les standards du monde des affaires pour les élèves de *Techniques administratives*. Pour chacun des deux cours, le Collège propose deux niveaux de compétence; les exemples, les textes et les lectures

permettent d'adapter chacun des cours aux besoins des programmes. En *Langue et littérature*, après avoir d'abord respecté la séquence suggérée, les professeurs ont opté pour un cours de lecture et rédaction donné au premier trimestre; une des trois œuvres littéraires à l'étude tient compte du programme d'études des élèves. Ce cours s'écarte cependant du devis ministériel, car la communication orale n'y est pas enseignée. Le Collège approuve l'adaptation faite par le département car, dans certains programmes, des compétences en français, particulièrement l'expression orale, font partie des objectifs de cours de la formation spécifique et que le développement et l'enseignement de ces cours ont fait l'objet d'une étroite collaboration entre les programmes et le Département de français. En ce qui a trait au cours propre de philosophie, une réflexion est amorcée sur l'adaptation du cours d'éthique; les professeurs s'informent avant le début du cours pour connaître les programmes auxquels appartiennent les élèves qu'ils recevront et adapter le choix de lectures en conséquence; les efforts doivent être poursuivis. La Commission *suggère* donc au Collège de se rapprocher des objectifs du devis ministériel pour les cours propres de *Langues et littérature* et de *Philosophie* ainsi que pour le cours *Philosophie et rationalité*.

Le Collège propose des cours dans les cinq domaines de la formation générale complémentaire et respecte les orientations du devis ministériel. Les cours choisis sont revus annuellement par la Commission des études afin d'en vérifier la complémentarité avec le champ d'études des élèves. Les contraintes d'horaire empêchent cependant certains élèves de suivre les cours qui les intéressent le plus.

Les méthodes pédagogiques

Le rapport est peu loquace en ce qui a trait aux méthodes pédagogiques. Les méthodes le plus souvent inventoriées sont le cours magistral, les exercices dirigés, le travail d'équipe, les échanges et discussions et l'utilisation de documents audiovisuels. L'enseignement est plutôt magistral en philosophie; le rapport fait d'ailleurs état d'insatisfactions des élèves sur l'usage trop répandu du cours magistral. La Commission *invite* donc le Collège à favoriser les méthodes aptes à rendre l'élève plus actif dans sa démarche d'apprentissage. En *Langue et littérature*, l'enquête auprès des élèves et des diplômés révèle que les stratégies et les méthodes pédagogiques sont bien adaptées au cours. En *Anglais*, des efforts ont été faits pour adapter les cours et tirer profit de différentes stratégies pour améliorer la communication orale et écrite; les élèves font des interviews, des jeux de rôle, des improvisations, des ateliers de rédaction avec correction par les pairs, des recherches sur le réseau *internet* et utilisent le logiciel SAIL conçu au Collège pour faire du travail collectif ou individuel.

La Commission tient à signaler la participation du Collège à un projet d'expérimentation sur trois ans présenté par quelques collèges privés et visant le renforcement de la formation générale à l'intérieur de six cours de la formation spécifique dans le programme *Techniques de recherche, enquête et sondage*. Les professeurs de la formation générale et de la formation spécifique de ces cours travaillent en étroite collaboration à l'atteinte des objectifs du projet. Le projet suscite l'intérêt tant des enseignants que des élèves. La Commission estime que c'est une façon originale de donner du sens à la formation générale et encourage le Collège à persévérer dans cette expérimentation et à l'évaluer en bout de piste.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les travaux demandés aux élèves sont pertinents et contribuent à l'atteinte des objectifs et standards des cours. En *Langue d'enseignement et Littérature*, les plans de cours sont communs; chaque professeur décide de la pertinence des lectures et des travaux qu'il impose et l'équivalence de la charge de travail des élèves est assurée par des réunions du comité matière. En *Langue seconde*, c'est au cours de rencontres de niveau que les travaux et examens sont décidés. Les professeurs visent un objectif de bilinguisme et proposent un choix d'activités auxquelles les élèves doivent participer à l'extérieur de l'horaire : ainsi, ils doivent s'inscrire à au moins quatre activités parascolaires (ateliers de conversation, rédaction d'articles pour le journal du département, etc.) ou à des activités au sein de la communauté anglophone. En *Philosophie*, le coordonnateur, en collaboration avec les membres du département, est responsable de la pertinence des travaux. Les réunions départementales visent un consensus sur les objectifs et standards, les méthodes, les activités d'apprentissage ainsi que sur les modes d'évaluation. Par ailleurs, il existe une certaine concertation interdisciplinaire, par exemple dans le programme *Histoire et civilisation*, où une même œuvre est abordée sous des angles complémentaires en *Français* et en *Philosophie*; de plus, dans tous les programmes, les exigences sont les mêmes pour la dissertation dans ces deux disciplines. En *Éducation physique*, l'assemblée départementale décide des lignes directrices en vue de respecter le devis, mais chacun des trois professeurs peut avoir des exigences différentes.

L'évaluation des apprentissages

En *Langue d'enseignement et littérature*, des ateliers portant sur la littérature, des exercices de syntaxe et de grammaire font l'objet d'une évaluation sommative; des textes de lecture sont évalués de façon formative et sommative; les rédactions de textes et les dissertations, précédées d'exercices pour en maîtriser la technique, font l'objet d'une évaluation sommative. Des lacunes ont été décelées en ce qui concerne les critères de correction; les grilles d'évaluation ne sont pas toujours connues des élèves avant la réalisation des travaux ou examens.

En *Langue seconde*, des exercices interactifs sont faits en classe; les applications sont nombreuses et font l'objet d'une évaluation formative. Il y a trois examens durant le trimestre; chacun comprend une partie de compréhension orale et écrite ainsi qu'une partie de production orale et écrite. Le dernier constitue un examen synthèse et il décide de la réussite du cours. Pour être admis à l'examen synthèse, l'élève doit avoir réalisé 80 p. 100 des travaux pratiques. Enfin, les quatre éléments de compétence doivent être maîtrisés pour obtenir la note de passage.

En *Philosophie*, l'évaluation sommative comprend les exercices de lecture, les examens et les dissertations. Le premier ensemble est centré sur la logique et les autres objectifs sont vus de façon sommaire; le contenu relatif à ces objectifs devrait être approfondi. Pour l'année de référence, la dissertation finale ne correspondait pas au contexte de réalisation prévu; la situation avait été corrigée au moment de la visite. En *Éducation physique*, les instruments d'évaluation soumis avec les plans de cours ne sont pas adéquats.

Le Directeur des études approuve chacun des plans de cours. Le Collège est vigilant d'autant plus que le corps professoral a été partiellement renouvelé depuis deux ans; des efforts sont mis pour que les professeurs s'approprient la PIEA et l'appliquent adéquatement. La PIEA prévoit qu'un minimum de 40 points doit être accordé à l'examen synthèse de cours. Les départements de *Langue et littérature* et de *Philosophie* n'ont pas trouvé les modalités d'application appropriées pour respecter cet élément de la PIEA. Devant ce constat,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que les grilles de correction soient remises aux élèves pour tous les travaux et examens, que les modalités et les critères d'évaluation des apprentissages soient précisés dans les plans de cours et permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards prévus dans les devis.

Les épreuves synthèses de programmes

Un représentant de chaque discipline de la formation générale siège à l'assemblée de programme et participe à l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme (ESP). Les programmes qui ont expérimenté l'épreuve synthèse avaient relevé les compétences fondamentales propres à la formation générale, fait le lien entre des éléments de ce «profil» et les tâches demandées aux élèves et déterminé les consignes à suivre pour la correction de l'épreuve; ainsi, certaines habiletés sont communes à toutes les épreuves (ex. : clarté, cohérence, rigueur). Une équipe d'enseignants a été constituée pour la rédaction et la correction des ESP; les disciplines de la formation générale ont collaboré directement dans plusieurs cas, notamment le Département d'anglais. La Commission estime que le processus établi pour l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

* * *

Le projet éducatif est en voie d'être adopté et inspire déjà certaines pratiques de l'établissement. Une place importante est faite au développement des langues et, dans certains programmes, le Collège s'est donné un objectif de bilinguisme; à cette fin, le Département d'anglais a multiplié les initiatives pour que les élèves participent à des activités dans la communauté anglophone. Le Collège a fait les efforts nécessaires pour susciter l'adhésion des professeurs aux buts de la réforme, notamment l'adhésion à la vision programme; un professeur de *Français*, d'*Anglais* et de *Philosophie* participe à chacun des comités de programme et à l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme. Les difficultés suscitées par le renouveau ont trait au respect de certains devis et à l'application rigoureuse de la *PIEA*.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Comme on l'a vu, une partie significative de l'effectif enseignant a récemment été renouvelée. Quelques professeurs ont participé à des congrès portant sur leur discipline, à des réunions de la coordination provinciale, à des ateliers ou à des journées d'étude pour s'approprier le nouveau langage pédagogique, comprendre l'approche par objectifs et standards, ou encore s'outiller pour créer du matériel didactique. Il y a eu quelques activités pour faciliter l'implantation du renouveau, mais les activités internes de perfectionnement ont été minimales. Le Collège a adhéré, en 1995, au programme Performa. La formation pédagogique est valorisée; le certificat en enseignement collégial ou l'équivalent est obligatoire pour enseigner en *Langue seconde* et plusieurs professeurs possèdent un diplôme en pédagogie.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires sont appropriées quant à leur quantité, à leur qualité et à leur accessibilité. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information augmente au fur et à mesure que les professeurs maîtrisent suffisamment ces outils de travail pour les intégrer à leur enseignement. Les trois laboratoires d'informatique sont branchés au réseau internet; au moment de la visite, quatre postes y donnaient aussi accès à la bibliothèque; de plus, des travaux étaient en cours pour transformer une salle adjacente en laboratoire d'informatique. Cela dit, les NTIC sont encore peu exploitées en formation générale, si l'on fait exception du logiciel SAIL, un logiciel conçu au Collège pour l'enseignement interactif des langues et dont se servent les professeurs et les élèves d'anglais et d'espagnol. La collection d'œuvres littéraires francophones est adéquate; la collection générale d'ouvrages philosophiques est vieillie et limitée quant à sa diversité; les ouvrages récents sont proportionnellement peu représentés. La collection devrait être élaguée, augmentée et actualisée. En revanche, la section de la référence renferme de nouveaux ouvrages pertinents. Étant donné que les acquisitions sont faites à partir des recommandations des professeurs, ces derniers auraient avantage à collaborer avec le personnel de la bibliothèque et à mieux faire connaître les collections afin que les élèves fréquentent plus assidûment la bibliothèque.

La gestion

En 1996-1997, le Collège a restructuré les responsabilités pédagogiques afin de faciliter la vision programme, soit l'intégration des deux composantes principales des programmes : en effet, les assemblées de programme ont remplacé les départements disciplinaires, sauf en ce qui a trait aux disciplines de la formation générale. La participation de la formation générale à la mise en œuvre des programmes se concrétise par la présence d'un représentant de chaque discipline à l'assemblée de programme élargie. Cette nouvelle structure pédagogique est inscrite dans la convention collective. Le rôle de l'assemblée de programme y est décrit comme devant favoriser, sous l'autorité du Directeur des études, l'intégration des apprentissages, la qualité de l'enseignement, l'animation pédagogique selon l'approche programme, l'assistance professionnelle à ses membres et la collaboration interdisciplinaire. Il y est prévu des réunions élargies avec la participation des professeurs de formation générale. Le coordonnateur de programme siège à la Commission des études, au comité d'évaluation de son programme, préside le comité de l'épreuve synthèse ainsi que le comité de suivi de l'évaluation de programme. Les rapports entre la Direction des études et les coordonnateurs de programmes et de départements y sont précisés; par ailleurs, la taille du Collège facilite les rencontres individuelles. La Commission tient à souligner l'intégration des professeurs de formation générale dans les assemblées de programme.

Toutefois, un problème particulier se pose au Département de philosophie qui n'a pas su faire une transition harmonieuse entre les anciens cours et les nouveaux devis à implanter, ce qui n'est pas sans créer des tensions entre les professeurs. La Commission *suggère* au Collège de veiller à prendre les mesures qui s'imposent afin que les tensions soient aplanies et que la motivation soit soutenue au Département de philosophie.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

De façon générale, les taux de réussite en formation générale sont comparables à ceux du réseau collégial, sauf pour le cours *Littérature et imaginaire* de l'automne 1995. Le Collège y a remédié en introduisant le cours propre comme premier cours de la séquence et en lui faisant mettre l'accent sur la lecture et la rédaction. Le Collège considère que cette décision a corrigé la situation, car les élèves ont obtenu par la suite de meilleurs taux de réussite dans les cours *Écriture et littérature* et *Littérature et imaginaire*.

Les résultats obtenus par les élèves à l'épreuve ministérielle de français ont fluctué depuis le début de la tenue de l'épreuve; les taux de réussite ont généralement été plus bas que la moyenne du réseau. Les derniers résultats montrent cependant une nette amélioration du taux de réussite (97,2 en mai 1998) que le Collège attribue à la modification apportée à la séquence.

Selon les données fournies par le Collège, le taux de diplomation dans le programme au cours de la durée prévue est élevé en *Sciences de la nature* (64 p. 100) où il accueille des élèves très forts (86,3 p. 100 de moyenne au secondaire), moyen en *Techniques d'éducation spécialisée* (35 p. 100) et en *Techniques de gestion hôtelière* (36 p. 100). Dans les autres programmes, des améliorations pourraient être réalisées.

Par ailleurs, on observe que la proportion de sortants à qui il ne manque que des cours de formation générale est supérieure à 20 p. 100 dans tous les programmes techniques; elle est très élevée en *Techniques de tourisme* (41 p. 100); elle l'est davantage en *Techniques de recherche, enquête et sondage* (50 p. 100), mais le nombre d'inscrits est trop faible pour qu'on puisse en tirer des conclusions. Il faut souligner que la proportion des élèves sortants à qui il ne manque que des cours de la formation spécifique est minime, soit 6 p. 100 en *Sciences de la nature* et en *Techniques d'éducation spécialisée*, 5 p. 100 en *Techniques de gestion hôtelière*; tous les sortants non diplômés de *Sciences humaines*, *Techniques de recherche, enquête et sondage* et *Techniques de tourisme* avaient terminé leur formation spécifique.

L'effectif scolaire ne permet pas au Collège de multiplier les groupes-cours; par conséquent, il devient parfois impossible, particulièrement pour ceux qui ne suivent pas le cheminement normal, de pouvoir inscrire à leur horaire le cours de formation générale manquant; la durée de certains stages explique aussi que certains élèves ne puissent faire la formation générale au moment prévu. Ils doivent suivre le cours à l'été dans un autre établissement.

Comme il a déjà été mentionné, le Collège accorde de l'importance à la réussite de la formation générale; aussi a-t-il pris certaines mesures en ce sens. Ainsi, le programme *Techniques d'éducation spécialisée* n'accepte pas en stage (900 h) les élèves qui n'ont pas réussi les quatre cours de français; dans le programme alternance travail-études en *Techniques de recherche, enquête et sondage*, toute la formation générale doit être réussie avant le premier stage. La Commission invite le Collège à s'inspirer de cette pratique pour les autres programmes.

L'encadrement des élèves

Afin de favoriser la réussite des élèves, le Collège a mis sur pied un dispositif de soutien dont les principales mesures sont : le cours de mise à niveau en français pour les élèves qui ont obtenu moins de 65 sur 100 à l'épreuve écrite de 5^e secondaire, le bulletin de mi-session, le comité d'encadrement de l'apprentissage, le conseiller à l'apprentissage, le service d'orientation, la disponibilité des enseignants, le logiciel SAIL, le monitorat en anglais et en espagnol et le centre d'aide en français (CAF). Le Collège participe au programme ministériel portant sur la participation de moniteurs de langue et le CAF est animé par des étudiants de l'Université Laval rémunérés par le Collège et encadrés par un enseignant. La Commission estime que le Collège est soucieux de l'encadrement des élèves.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la formation générale donnée au Collège Mérici est de qualité.

La Commission tient à souligner les efforts faits par le Collège pour assurer l'intégration de la formation générale dans la formation spécifique, notamment l'instauration de l'assemblée de programme élargie, l'adoption de la coordination de programme comme structure de gestion, la participation de la formation générale à l'épreuve synthèse de programme et l'expérimentation faite par l'équipe d'enseignants («team teaching») dans le programme *Techniques de recherche, enquête et sondage*. L'encadrement des élèves et la mise en place de mesures de soutien efficaces constituent les autres points forts de la formation générale.

Par ailleurs, la Commission a décelé quelques lacunes. Ainsi, elle a formulé une recommandation au Collège dans le but d'améliorer les modalités et les critères d'évaluation et de mesurer avec plus d'assurance l'atteinte des objectifs et standards prévus.

La Commission adresse également au Collège des suggestions touchant l'application du devis ministériel en *Philosophie* et en *Langue et littérature* ainsi que l'amélioration du climat de travail au Département de philosophie.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire que la Commission lui avait adressé, le Collège Mérici se dit globalement en accord avec le contenu et les conclusions.

Le Collège fait état de mesures déjà prises ou planifiées en vue de bonifier la composante de formation générale.

Ainsi le Collège :

- . a adopté un nouveau projet éducatif intitulé «Une communauté de vision pour une réussite éducative»;
- . a modifié le plan du cours *Philosophie et rationalité* pour respecter le devis ministériel;
- . a organisé des activités de perfectionnement touchant certains aspects des pratiques pédagogiques;
- . a modifié les plans du cours de *Langue et littérature* afin qu'ils annoncent les modalités ainsi que les critères d'évaluation et prévoient l'examen synthèse de cours;
- . a augmenté le nombre de postes donnant accès au réseau Internet à la bibliothèque et poursuit la mise en œuvre de son plan de développement de l'informatique;
- . a ajouté le programme *Techniques de gestion hôtelière* à ceux pour lesquels il impose la réussite de tous les cours, y compris ceux de la formation générale, avant d'admettre un élève au stage de fin d'études.

Par ailleurs, le Collège s'engage, pour l'automne 1999, à revoir les plans de cours de *Philosophie* et d'*Éducation physique* afin qu'ils respectent la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

La Commission estime que la réalisation des actions énumérées permettra de garantir la qualité de la formation générale et souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport présentant les progrès accomplis à l'égard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président